



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2017
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 29 juin 2017 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould (qui quitte la séance après l'adoption de l'avis sur le PLU de Coubron), Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval (membre délibérant du fait de l'absence de Paul Arnould, sur le dossier du PLU de Vernouillet)

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 8 juin 2017 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 17 mai 2017 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Goussainville (95) ; 2) Villaines-sous-Bois (95) ; 3) Saint-Nom-la-Bretèche (78) ; 4) Les Mureaux (78) ; 5) Allainville (78) ; 6) Verneuil-sur-Seine (78) ; 7) Marolles-en-Beauce (91) ;

Nicole Gontier pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : ; 1) Le Mée-sur-Seine (77) ; 2) Faÿ-les-Nemours (77)
cas par cas zonage d'assainissement : 1) Saint Germain la Grange (78) ;

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Nicole Gontier et Christian Barthod rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 11 décisions de cas par cas prise depuis la dernière réunion du collège de la MRAe.

Après débat, la MRAe estime nécessaire de porter une plus grande attention aux projets de PLU des communes urbaines très peuplées, pouvant le cas échéant conduire à soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale, notamment dans deux cas de figure :

- consommation même marginale d'espaces verts ou naturels résiduels ;
- présence d'enjeux manifestes de bruit ou de qualité de l'air pour lesquels les choix de densification urbaine laissent identifier la présence d'alternatives raisonnables en terme de localisation, permettant de réduire l'exposition des nouveaux habitants aux dites nuisances.

Les autres décisions, non concernées par un contexte urbain dense, n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 – Modification du calendrier des réunions collégiales

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Il est décidé d'annuler les réunions prévues le 6 juillet et le 20 août, de reporter la réunion initialement prévue le 7 septembre au 14 septembre à 14h00, et d'avancer au 20 septembre à 14h00 la réunion prévue le 21 septembre.

5 – Décision concernant l'absence d'avis sur le PLU de Senlis (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,
Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;
après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Senlisse (77).

6 – Décision concernant l'absence d'avis sur le PLU de Bourdonné (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,
Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;
après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Bourdonné (78).

7 – Décision concernant l'absence d'avis sur le PLU de Guernes (78)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,
Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;
après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Guernes (78).

8 – Décision concernant l'absence d'avis sur le PLU Valence-en-Brie (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,
Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Valence-en-Brie (77).

9 – Désignation de rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la révision du PLU de Précy-sur-Marne (77) : Christian Barthod ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la révision du PLU de Buchelay (77), en délibération collégiale le 14 septembre 2017 : Nicole Gontier ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la révision du PLU de Rosny-sur-Seine (78) en délibération collégiale le 14 septembre 2017 : Judith Raoul-Duval

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la révision du PLU de St Lambert-des-Bois (78) en délibération collégiale le 20 septembre 2017 : Paul Arnould

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la révision du PLU d'Issou (78) en délibération collégiale le 20 septembre 2017 : Paul Arnould

10 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Coubron (93)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte.

Après des échanges approfondis et délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Coubron (93) est adopté.

11 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Vernouillet (78)

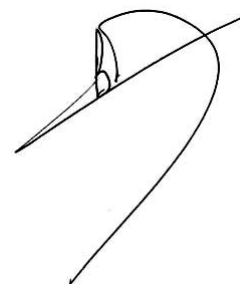
Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Vernouillet (78) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00

Fait à La Défense, le 29 juin 2017

Le président de la MRAe, président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Barthod', written in a cursive style.

Christian Barthod